



## OSISKO DÉPOSE UNE DÉCLARATION SELON LE SYSTÈME D'ALERTE

(Montréal, 30 novembre 2015) Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Osisko » ou la « Société ») (TSX : OR) a conclu une lettre d'entente exécutoire (l'« entente ») avec Barkerville Gold Mines Ltd. (« Barkerville ») (TSX-V : BGM) en vertu de laquelle, entre autres, Osisko a accepté d'acquérir 32 000 000 d'actions ordinaires (les « actions achetées ») dans le capital de Barkerville, devant être émises comme actions accréditatives (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)), à un prix de 0,32 \$ CAD par action, pour un produit total de 10 240 000 \$ CAD (le « placement privé »). Les actions ordinaires dans le capital de Barkerville (« actions de Barkerville ») sont négociées sur la Bourse de croissance TSX sous le symbole « BGM ».

Suite à la prise de possession des actions achetées par Osisko en vertu du placement privé, Osisko détiendrait 47 625 000 actions de Barkerville, représentant approximativement 18,4 % des actions ordinaires émises et en circulation de Barkerville sur une base non-diluée, et 4 687 500 bons de souscription d'actions ordinaires, pour un total de 19,9 % sur une base partiellement diluée. Le nombre d'actions achetées par Osisko pourra être réduit afin d'assurer qu'Osisko ne détienne jamais plus de 19,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de Barkerville sur une base non-diluée. Les actions achetées seront acquises par Osisko à des fins d'investissement. Osisko pourra augmenter ou diminuer sa prise de participation dans Barkerville, selon, entre autres, les conditions du marché et autres facteurs relatifs aux décisions d'investissement d'Osisko. Outre les actions achetées, Osisko n'a actuellement pas l'intention d'accroître sa participation, ou son contrôle ou son emprise, sur des titres supplémentaires de Barkerville.

Ce communiqué de presse est émis conformément au Règlement NI 62-103 – Système d'alerte et questions connexes touchant les offres publiques et les déclarations d'initiés. La déclaration selon le système d'alerte en lien avec le placement privé sera déposée sur *System for Electronic Document Analysis and Review* (« SEDAR ») au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) sous le profil de l'émetteur de Barkerville.

### À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Osisko est une société minière intermédiaire de redevances et d'exploration détentrice de deux redevances aurifères de calibre mondial. Ces deux actifs principaux sont une redevance de 5 % en rendement net de fonderie (« NSR ») sur la mine d'or de calibre mondial Canadian Malartic et une redevance escalatoire de 2,0-3,5 % NSR sur la mine d'or Éléonore située à la Baie James, au Québec. Osisko détient également une redevance de 2-3 % NSR sur la mine Island Gold, une redevance de 2 % NSR sur le groupement Sud du projet Lamaque, une redevance de 3 % NSR sur la propriété Malartic CHL, et une redevance de 2 % NSR sur les projets d'exploration aurifère Upper Beaver, Kirkland Lake et Hammond Reef, situés dans le nord de l'Ontario. La Société détient également une participation de 9,75 % dans Labrador Iron Ore Royalty Corporation.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 2S2.

---

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :**

John Burzynski  
Vice-président principal, développement des affaires  
Tél. (416) 363-8653  
[jburzynski@osiskogr.com](mailto:jburzynski@osiskogr.com)

Joseph de la Plante  
Vice-président, développement corporatif  
Tél. (514) 940-0670  
[jdelaplante@osiskogr.com](mailto:jdelaplante@osiskogr.com)